



Bureau du coroner en chef

Rapport sur les enquêtes 2009

Octobre 2011

Table des matières

Résumé de 2009	3
Introduction	5
Les cinq questions	5
Décision de mener une enquête	6
Ce qu'une enquête n'est PAS	6
Verdicts et recommandations	7
Procédure d'envoi des recommandations	7
Évaluation des réponses	8
Bilan complet des enquêtes menées en 2009	10
Bilan des enquêtes menées en 2009 – Selon le type d'enquête	14
Bilan – Enquêtes discrétionnaires menées en 2009	15
Bilan – Enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction menées en 2009	21
Bilan – Enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines menées en 2009	23
Bilan des enquêtes menées en 2009	24
Comparaison entre les types d'enquête et les circonstances des décès visés par les enquêtes menées en 2009	27
Enquêtes menées en 2009 pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée	28
Circonstances des décès visés par les enquêtes pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée	29
Analyse historique des enquêtes de 2003 à 2009	30
Nombre moyen de recommandations selon le type d'enquête de 2003 à 2009	35
Durée moyenne en jours des enquêtes de 2003 à 2009	40
Mise en œuvre des recommandations de 2003 à 2009	42
Enquêtes menées pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée de 2003 à 2009	44
Taux de réponse aux recommandations de 2003 à 2009	46
Analyse des réponses aux recommandations issues d'enquêtes particulières	47

Résumé de 2009

- 72 enquêtes ont été menées en 2009.
- 1 % des enquêtes réalisées étaient de nature discrétionnaire.
- 99 % des enquêtes étaient obligatoires (détention, construction et mines).
- 68 % portaient sur des décès survenus en détention.
- 18% des enquêtes sur les décès en détention portaient sur des décès survenus sous garde policière.
- 25 % portaient sur des décès survenus dans des chantiers de construction.
- 6 % portaient sur des décès survenus dans des mines.
- 36 % des enquêtes n'ont donné lieu à aucune recommandation.
- Au total, 354 recommandations ont été formulées.
- En moyenne, 79 % des organismes visés ont répondu aux recommandations.
- Chaque enquête menée en 2009 a duré 3 jours en moyenne.

Selon les réponses aux recommandations reçues :

- 14 % des recommandations ont été mises en œuvre;
- 10 % seront mises en œuvre;
- 2 % ont été mises en œuvre avec modifications;
- 1 % seront mises en œuvre avec modifications;
- 17 % font l'objet d'une réflexion;
- 0,8 % comportent des problèmes non réglés;
- 1 % ont été rejetées sans qu'une raison précise soit donnée;
- 0,2 % ont été rejetées en raison de lacunes;
- 0,2 % ont été rejetées faute de ressources suffisantes;
- 10 % ne s'appliquaient pas à l'organisme à qui elles étaient adressées;
- aucune n'est demeurée sans réponse;
- aucune n'a suscité une réponse n'ayant pas pu être évaluée;
- 44% des recommandations ont suscité des objectifs ou des mesures déjà en place.

De tous les décès ayant fait l'objet d'enquêtes en 2009 :

- 32 % étaient de causes naturelles.
- 43 % étaient accidentels.
- 11 % étaient des suicides.
- 13 % étaient des homicides.
- 1 % étaient de cause indéterminée.
- 100% des décès survenus sur des chantiers de construction et dans des mines étaient accidentels.

Introduction

L'enquête de coroner a vu le jour au XI^e siècle en Angleterre. Lorsque l'on trouvait un corps, un représentant de la Couronne devait répondre aux cinq questions suivantes :

- Qui était la personne décédée?
- Où cette personne est-elle morte?
- Quand est-elle morte?
- Comment est-elle morte?
- Qui est à blâmer pour ce décès?

(REMARQUE : le blâme ne peut plus être donné dans le cadre d'une enquête.)

Pour aider le « couronnaire » (ou « coroner ») à trouver réponse à ces cinq questions, celui-ci faisait venir tous les hommes des villages avoisinants pour entendre leur témoignage. Plus tard, ce processus a évolué et cette tâche a fini par être dévolue à un jury choisi pour entendre la preuve.

Le rôle du coroner a été modifié au cours des siècles. Aujourd'hui, en Ontario, les coroners sont des médecins nommés pour servir les collectivités dans lesquelles ils résident. Les fonctions, activités et pouvoirs des coroners sont définis dans la *Loi sur les coroners* de 1990, telle que modifiée. Cette loi constitue le cadre législatif et la référence pour les enquêtes. Les enquêtes menées sur des décès relèvent de la compétence provinciale, et d'autres provinces et territoires peuvent avoir des lois et des systèmes différents régissant les procédures.

Les cinq questions

Il y a cinq questions auxquelles il faut répondre lorsqu'on enquête sur un décès :

- Qui était la personne décédée?
- Où cette personne est-elle décédée?
- Quand le décès a-t-il eu lieu?
- Comment le décès est-il survenu (à savoir, la cause médicale)?
- Par quel moyen le décès est-il survenu (à savoir, la catégorie ou les circonstances du décès)?
- (Le « moyen » renvoie aux catégories suivantes : causes naturelles, accident, homicide, suicide et cause indéterminée.)

Décision de mener une enquête

Il existe deux types d'enquêtes : les enquêtes obligatoires et les enquêtes discrétionnaires. Les enquêtes obligatoires sont menées conformément aux exigences de la *Loi sur les coroners*. Depuis 2005, les décès résultant d'accidents de travail survenus sur un chantier de construction, dans une mine, dans un puits d'extraction ou dans une carrière et les décès de personnes qui étaient sous garde ou en détention font l'objet d'une enquête obligatoire. En 2007, à la suite de modifications apportées à la *Loi*, les décès d'enfants dans certaines circonstances très précises ont également été assujettis à une enquête obligatoire. Pour toutes les autres causes de décès, les enquêtes sont considérées comme discrétionnaires et peuvent être menées conformément à l'article 20 de la *Loi sur les coroners*.

En juillet 2009, d'autres modifications ont été apportées à la *Loi* afin que les décès de causes naturelles de personnes incarcérées et placées sous garde dans les établissements correctionnels à partir du 27 juillet 2009 ne nécessitent plus d'enquêtes, et qu'à partir du 27 juillet 2009, les personnes qui décèdent dans les établissements psychiatriques pendant qu'elles sont maîtrisées physiquement fassent l'objet d'une enquête. Ces modifications apportées à la *Loi sur les coroners* n'ont aucune répercussion sur les statistiques de 2009 sur les enquêtes.

Le coroner tient compte de plusieurs facteurs lorsqu'il décide de mener une enquête discrétionnaire. Il doit, par exemple, examiner si les réponses aux cinq questions sont connues. Il peut aussi déterminer s'il est souhaitable ou non pour le public de tenir une audience ouverte en bonne et due forme sur les circonstances d'un décès. De plus, une enquête permet au jury de formuler des recommandations utiles pour prévenir d'autres décès dans des circonstances similaires. Cette fonction préventive est un aspect très important des enquêtes, car elle favorise des changements qui feront de l'Ontario une province plus sûre. Les recommandations d'enquêtes précédentes ont entraîné des modifications législatives (p. ex. la délivrance graduelle de permis et la législation sur le travail), aux politiques (p. ex. les méthodes policières et judiciaires pour administrer la justice), aux procédures (p. ex. la manière dont nous protégeons les enfants et encourageons les pratiques médicales sûres) et la mise au point de produits (p. ex. les dispositifs de sécurité applicables aux véhicules automobiles et à d'autres produits de consommation).

Aucune limite n'est prescrite quant au délai entre la date du décès et celle de la tenue d'une enquête.

Ce qu'une enquête n'est PAS

Une enquête n'est PAS un processus accusatoire. Elle n'est pas non plus un procès, un interrogatoire préalable, une commission royale ni une campagne guidée par des intérêts personnels ou philosophiques. Une enquête est un

processus inquisitoire visant à attirer l'attention du public sur les circonstances d'un décès, et un examen public impartial des faits.

Verdicts et recommandations

Le jury *est tenu de* répondre aux cinq questions : qui, quand, où, comment et par quel moyen. C'est le jury, et non le coroner ni aucune autre partie en cause, qui a le dernier mot sur ces questions, auxquelles il donne réponse en se fondant sur les témoignages entendus au cours de l'enquête.

Le jury peut formuler des recommandations pour prévenir d'autres décès dans des circonstances similaires. C'est grâce à ces recommandations que des changements importants sont apportés pour améliorer la sécurité et la qualité de vie en Ontario. Dans certaines enquêtes, le jury n'estime parfois pas nécessaire de présenter des recommandations.

Une organisation ou une agence qui reçoit des recommandations d'un jury à la suite d'une enquête n'est pas obligée par la loi de les mettre en œuvre et peut décider de ne pas y répondre. Cependant, la plupart des organisations et des agences reconnaissent l'importance et la valeur des recommandations présentées par un jury et, par conséquent, la majorité d'entre elles y répondent formellement d'une façon ou d'une autre. Le taux élevé de réponse aux recommandations témoigne de l'intégrité et de l'efficacité du processus de jury d'enquête.

Procédure d'envoi des recommandations

Le coroner président d'enquêtes encourage le jury à présenter ses recommandations classées dans différentes catégories dont les intitulés soient adaptés à l'organisme, au ministère, à l'organisation ou autre entité à laquelle ou auquel les recommandations s'adressent. Sur les instructions du coroner en chef, le personnel des enquêtes du Bureau du coroner en chef effectue l'examen et l'envoi des recommandations aux organisations, ministères et organismes déterminés par le jury, et envoie aussi une lettre explicative dans laquelle on demande aux destinataires d'informer le Bureau du coroner en chef quant à la mise en œuvre des recommandations.

Depuis 2006, le Bureau du coroner en chef a modifié ses procédures d'enquête et encourage les organismes, entités et ministères concernés à répondre aux recommandations dans l'année suivant la fin de l'enquête. Après la période d'un an, on produit un rapport final sur l'enquête.

Évaluation des réponses

Les organisations et agences auxquelles on demande de répondre aux recommandations ont la possibilité d'évaluer leurs propres réponses grâce aux codes expliqués ci-dessous. Les réponses qui n'ont pas été « autoévaluées » sont examinées par le personnel du Bureau du coroner en chef, qui leur assigne les codes appropriés.

Les réponses aux recommandations du jury sont évaluées selon les codes suivants :

Codes de réponse	Explications
1	La recommandation a été mise en œuvre.
1A	La recommandation sera mise œuvre.
1B	La recommandation a été mise en œuvre avec modifications.
1C	La recommandation sera mise en œuvre avec modifications.
2	La recommandation fait l'objet d'une réflexion.
3	La recommandation comporte des problèmes qui doivent être réglés.
4	La recommandation est rejetée.
4A	La recommandation est rejetée, car elle comporte des failles.
4B	La recommandation est rejetée faute de ressources suffisantes.
5	La recommandation ne s'applique pas à l'organisme.
6	Aucune réponse n'a été donnée à la recommandation.
7	La réponse n'a pas pu être évaluée (elle était vague ou ne s'appliquait pas à la recommandation en question, etc.).
8*	Les mesures ou objectifs visés par la recommandation sont déjà en place.

*Nouveau code instauré en 2009

Tout commentaire concernant ce rapport peut être envoyé à l'adresse suivante :

Attaché d'administration, enquêtes et projets spéciaux

Bureau du coroner en chef

26, rue Grenville

Toronto (Ontario)

M7A 2G9

Il est possible de se procurer d'autres exemplaires du rapport en communiquant avec Pat Campbell au Bureau du coroner en chef, par téléphone au 416 314-4025 ou au 1 877 991-9959, ou par courriel à Pat.Campbell@ontario.ca.

Bilan complet des enquêtes menées en 2009

								Codes de réponse												
	N° de l'enquête	N ^b re de recomm.	Type d'enquête	Moyen (circonstances)	N ^b re de jours	N ^b re d'orga- nismes devant répondre	% de réponses	1	1A	1B	1C	2	3	4	4 A	4B	5	6	7	8
1	2009-01	0	Dét	A	3	0	s. o.													
2	2009-02	1	Const	A	2	1	100			1										
3	2009-03	7	Disc	A	4	3	67	1				5								
4	2009-04	6	Dét	A	3	3	100	4	1								1			
5	2009-05	3	Dét	H	4	2	50					1					1			
6	2009-06	0	Dét	N	1	0	s. o.													
7	2009-07	0	Dét	S	2	0	s. o.													
8	2009-08	0	Dét	N	1	0	s. o.													
9	2009-09	1	Const	A	1	1	100													1
10	2009-10	1	Dét	N	1	2	100													2
11	2009-11	7	Mines	A	3	2	100		2								5			11
12	2009-12	4	Dét	A	3	1	100	2				1								1
13	2009-13	2	Dét	H	2	1	100	1			1									
14	2009-14	5	Dét	A	3	5	60	1								1				5
15	2009-15	0	Dét	N	5	0	s. o.													
16	2009-16	2	Dét	N	2	2	0													
17	2009-17	5	Dét	H	3	7	71	2				1					3			1

18	2009-18	11	Const	A	3	1	100	1											10
19	2009-19	35	Dét	H	10	8	112	2	6	1		6					5		18
20	2009-20	0	Dét	N	1	0	s. o.												
21	2009-21	7	Dét	S	2	7	50	1				1							6
22	2009-22	6	Dét	N	2	1	100							1					5
23	2009-23	1	Dét	A	3	1	100	1											
24	2009-24	0	Dét	I	4	0	s. o.												
25	2009-25	6	Dét	S	2	1	100		1			1		1					2
26	2009-26	0	Dét	N	2	0	s. o.												
27	2009-27	86	Dét	A	34	19	53	4	8	2		32					8		13
28	2009-28	0	Dét	N	1	0	s. o.												
29	2009-29	10	Const	A	2	6	50	2				1					4		5
30	2009-30	0	Dét	N	4	0	s. o.												
31	2009-31	2	Const	A	1	4	75		2								1		1
32	2009-32	4	Dét	S	1	1	100	4											
33	2009-33	4	Const	A	1	2	100												5
34	2009-34	0	Dét	S	2	0	s. o.												
35	2009-35	10	Const	A	5	5	80					2					2		6
36	2009-36	3	Const	A	2	1	100												3
37	2009-37	2	Const	A	3	1	100												2

38	2009-38	0	Dét	N	1	0	s. o.												
39	2009-39	7	Dét	A	8	6	67	1	2								3		1
40	2009-40	13	Mines	A	2	4	50					3					1		5
41	2009-41	1	Dét	H	3	2	50										1		
42	2009-42	5	Dét	H	1	1	100												5
43	2009-43	1	Dét	N	1	2	100												2
44	2009-44	0	Dét	N	1	0	s. o.												
45	2009-45	0	Dét	N	1	0	s. o.												
46	2009-46	10	Dét	N	7	3	100	4	2	2							1		4
47	2009-47	2	Dét	S	3	1	100	2											1
48	2009-48	0	Const	A	3	0	s. o.												
49	2009-49	6	Const	A	2	1	100												6
50	2009-50	0	Dét	H	6	0	s. o.												
51	2009-51	0	Dét	N	1	0	s. o.												
52	2009-52	8	Dét	S	8	4	75	3	1	1		1	1	1					2
53	2009-53	3	Dét	N	1	1	100							2	1				
54	2009-54	0	Dét	A	2	0	s. o.												
55	2009-55	6	Const	A	2	1	100										1		5
56	2009-56	0	Dét	N	1	0	s. o.												
57	2009-57	0	Dét	N	1	0	s. o.												

58	2009-58	9	Const	A	2	3	67	1	3											1
59	2009-59	1	Dét	N	2	1	100													1
60	2009-60	0	Dét	S	2	0	s. o.													
61	2009-61	1	Const	A	2	2	50													1
62	2009-62	0	Dét	N	2	0	s. o.													
63	2009-63	5	Mines	A	2	1	200		1			1								4
64	2009-64	2	Const	A	2	1	100													2
65	2009-65	7	Dét	N	3	1	100	5	2											
66	2009-66	0	Const	A	1	0	s. o.													
67	2009-67	0	Dét	H	2	0	s. o.													
68	2009-68	0	Dét	H	3	0	s. o.													
69	2009-69	22	Mines	A	5	5	100		3			2	1							10
70	2009-70	0	Dét	N	1	0	s. o.													
71	2009-71	8	Const	A	3	3	100	5	1	1	2	2								6
72	2009-72	6	Const	A	2	1	200	2					1							4
	Total	354			216	129	90	49	35	8	3	60	3	5	1	1	37	0	0	157
			Pourcentage du nombre total de codes de réponse					14	10	2	1	17	1	1	0	0	10	0	0	44

Remarque : Dans certains cas, le nombre d'organismes qui ont répondu dépassait le nombre réel d'organismes auxquels on avait demandé de répondre. Par conséquent, le nombre total de réponses est plus élevé que le nombre de recommandations.

Dét = Détention
 Const = Construction
 Disc = Discrétionnaire
 N = Causes naturelles
 A = Accident
 S = Suicide
 H = Homicide
 I = Causes indéterminées

Bilan des enquêtes menées en 2009 – Selon le type d'enquête

Type d'enquête	N ^{bre} total de recomb.	% des recomb.	Nombre total d'enquêtes	% des enquêtes	N ^{bre} moyen de recomb. par enquête	% moyen du taux de réponse*	Durée totale en jours des enquêtes	Durée moyenne en jours d'une enquête
Discrétionnaire	7	2	1	1	7	67	4	4
Détention	218	62	49	68	4	84	161	3
Construction	82	23	18	25	5	95	39	2
Mines	47	13	4	6	12	112	12	3
Total	354	100	72	100	7	90	216	3

*Remarque : Le tableau sommaire comprend des organismes auxquels nous n'avons pas demandé de répondre.

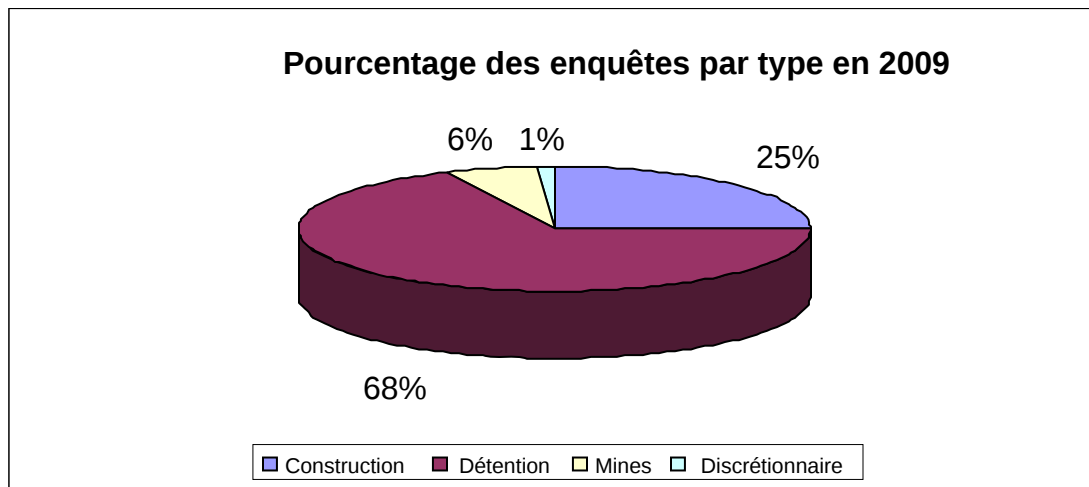


Figure 1 : Pourcentage des enquêtes par type en 2009.

Bilan – Enquêtes discrétionnaires menées en 2009

Type d'enquête : Discrétionnaire

								Codes de réponse												
	N° de l'enquête	N ^b re de recomm.	Type d'enquête	Moyen (circonstances)	N ^b re de jours	N ^b re d'orga- nismes devant répondre	% de réponses	1	1A	1B	1C	2	3	4	4A	4B	5	6	7	8
3	2009-03	7	Disc	A	4	3	67	1				5								
	Total	7			4	3	67	1	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0
			Pourcentage du nombre total de codes de réponse					17	0	0	0	83	0	0	0	0	0	0	0	0

Nombre total d'enquêtes discrétionnaires : 1

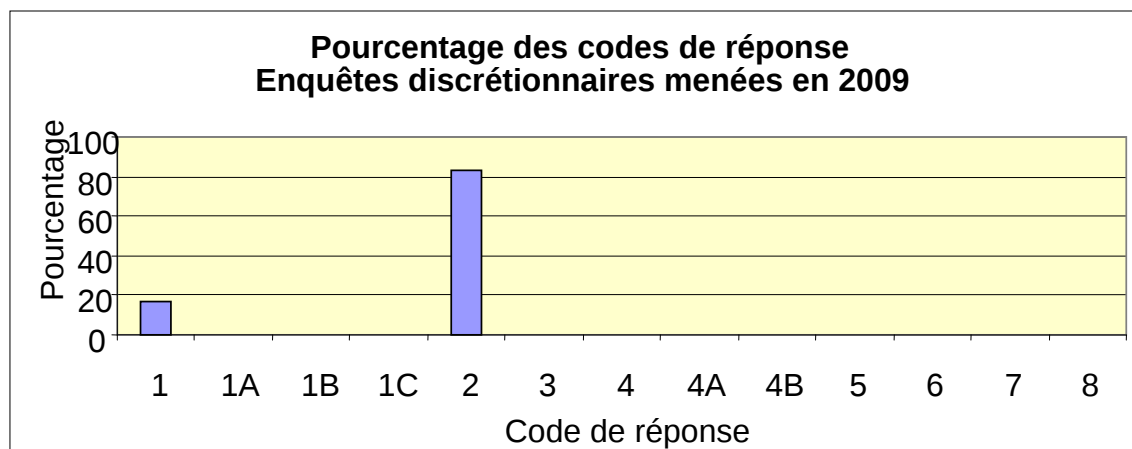


Figure 2 : Pourcentage des codes de réponse s'appliquant aux enquêtes discrétionnaires de 2009.

Légende des codes de réponse :

- 1. Mise en œuvre
- 1A. Sera mise en œuvre
- 1B. Mise en œuvre avec modifications
- 1C. Sera mise en œuvre avec modifications
- 2. Fait l'objet d'une réflexion
- 3. Problèmes non réglés
- 4. Rejetée
- 4A. Rejetée à cause de failles

- 4B. Rejetée à cause d'un manque de ressources
- 5. Ne s'appliquait pas à l'organisme
- 6. Aucune réponse
- 7. Évaluation impossible
- 8. Les mesures ou objectifs visés par la recommandation sont déjà en place

Bilan – Enquêtes obligatoires sur les décès en détention menées en 2009

Type d'enquête : Détention (obligatoire)

								Codes de réponse												
	N° de l'enquête	N ^{bre} de recomb.	Type d'enquête	Moyen (circonstances)	N ^{bre} de jours	N ^{bre} d'organismes devant répondre	% de réponses	1	1 A	1 B	1C	2	3	4	4A	4B	5	6	7	8
1	2009-01	0	Dét	A	3	0	s. o.													
4	2009-04	6	Dét	A	3	3	100	4	1								1			
5	2009-05	3	Dét	H	4	2	50					1					1			
6	2009-06	0	Dét	N	1	0	s. o.													
7	2009-07	0	Dét	S	2	0	s. o.													
8	2009-08	0	Dét	N	1	0	s. o.													
10	2009-10	1	Dét	N	1	2	100													2
12	2009-12	4	Dét	A	3	1	100	2				1								1
13	2009-13	2	Dét	H	1	1	100	1			1									
14	2009-14	5	Dét	A	3	5	60	1								1				5
15	2009-15	0	Dét	N	5	0	s. o.													
16	2009-16	2	Dét	N	2	2	0													
17	2009-17	5	Dét	H	3	7	71	2				1					3			1
19	2009-19	35	Dét	H	10	8	112	2	6	1		6					5			18
20	2009-20	0	Dét	N	1	0	s. o.													

2 1	2009- 21	7	Dét	S	2	4	50	1				1							6
2 2	2009- 22	6	Dét	N	2	1	100						1						5
2 3	2009- 23	1	Dét	A	3	1	100	1											
2 4	2009- 24	0	Dét	I	4	0	s. o.												
2 5	2009- 25	6	Dét	S	2	1	100		1			1		1					2
2 6	2009- 26	0	Dét	N	2	0	s. o.												
2 7	2009- 27	86	Dét	A	34	19	53	4	8	2		3 2					8		1 3
2 8	2009- 28	0	Dét	N	1	0	s. o.												
3 0	2009- 30	0	Dét	N	4	0	s. o.												
3 2	2009- 32	4	Dét	S	1	1	100	4											
3 4	2009- 34	0	Dét	S	2	0	s. o.												
3 8	2009- 38	0	Dét	N	1	0	s. o.												
3 9	2009- 39	7	Dét	A	8	6	67	1	2								3		1
4 1	2009- 41	1	Dét	H	3	2	50										1		
4 2	2009- 42	5	Dét	H	1	1	100												5
4 3	2009- 43	1	Dét	N	1	2	100												2
4 4	2009- 44	0	Dét	N	1	0	s. o.												
4 5	2009- 45	0	Dét	N	1	0	s. o.												
4 6	2009- 46	10	Dét	N	7	3	100	4	2	2							1		4
4 7	2009- 47	2	Dét	S	3	1	100	2											1

50	2009-50	0	Dét	H	6	0	s. o.													
51	2009-51	0	Dét	N	1	0	s. o.													
52	2009-52	8	Dét	S	8	4	75	3	1	1		1	1	1					2	
53	2009-53	3	Dét	N	1	1	100							2	1					
54	2009-54	0	Dét	A	2	0	s. o.													
56	2009-56	0	Dét	N	1	0	s. o.													
57	2009-57	0	Dét	N	1	0	s. o.													
59	2009-59	1	Dét	N	2	1	100												1	
60	2009-60	0	Dét	S	2	0	s. o.													
62	2009-62	0	Dét	N	2	0	s. o.													
65	2009-65	7	Dét	N	3	1	100	5	2											
67	2009-67	0	Dét	H	2	0	s. o.													
68	2009-68	0	Dét	H	3	0	s. o.													
70	2009-70	0	Dét	N	1	0	s. o.													
	Total	218			161	80	83,5	37	23	6	1	44	1	5	1	1	23	0	0	69
			Pourcentage du nombre total de codes de réponse					17	11	3	0,5	21	0,5	2	0,5	0,5	11	0	0	33

Nombre total d'enquêtes obligatoires sur les décès en détention : 49

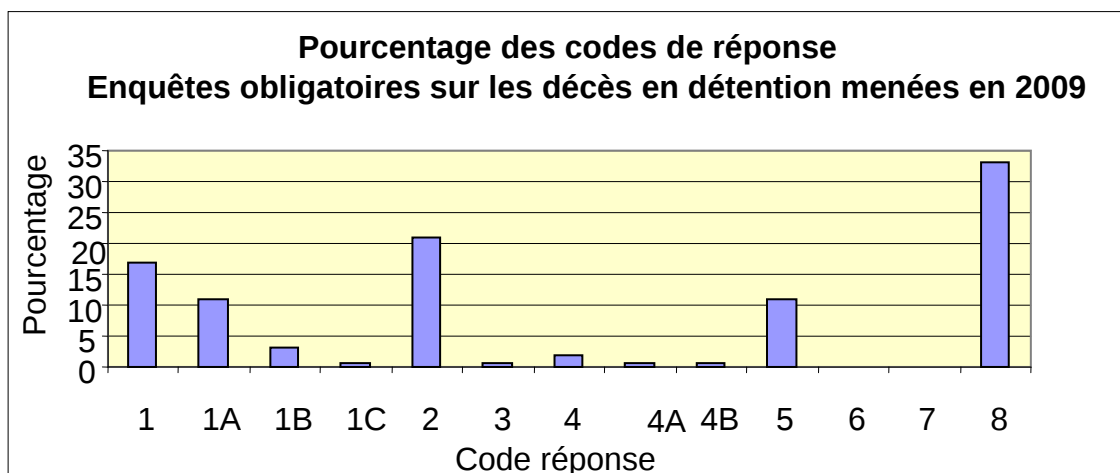


Figure 3 : Pourcentage des codes de réponse s'appliquant aux enquêtes obligatoires sur les décès en détention de 2009.

Légende des codes de réponse :

- 1. Mise en œuvre
- 1A. Sera mise en œuvre
- 1B. Mise en œuvre avec modifications
- 1C. Sera mise en œuvre avec modifications
- 2. Fait l'objet d'une réflexion
- 3. Problèmes non réglés
- 4. Rejetée
- 4A. Rejetée à cause de failles
- 4B. Rejetée à cause d'un manque de ressources
- 5. Ne s'appliquait pas à l'organisme
- 6. Aucune réponse
- 7. Évaluation impossible
- 8. Les mesures ou objectifs visés par la recommandation sont déjà en place

Bilan – Enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction menées en 2009

								Codes de réponse												
	N° de l'enquête	N° de recomm.	Type d'enquête	Moyen (circonstances)	N° de jours	N° de organismes devant répondre	% de réponses	1	1A	1B	1C	2	3	4	4A	4B	5	6	7	8
2	2009-02	1	Const	A	2	1	100			1										
9	2009-09	1	Const	A	1	1	100													1
18	2009-18	11	Const	A	3	1	100	1												10
29	2009-29	10	Const	A	2	6	50	2				1					4			5
31	2009-31	2	Const	A	1	4	75		2								1			1
33	2009-33	4	Const	A	1	2	100													5
35	2009-35	10	Const	A	5	5	80					2					2			6
36	2009-36	3	Const	A	2	1	100													3
37	2009-37	2	Const	A	3	1	100													2
48	2009-48	0	Const	A	3	0	s. o.													
49	2009-49	6	Const	A	2	1	100													6
55	2009-55	6	Const	A	2	1	100										1			5
58	2009-58	9	Const	A	2	3	67	1	3											1
61	2009-61	1	Const	A	2	2	50													1
64	2009-64	2	Const	A	2	1	100													2
66	2009-66	0	Const	A	1	0	s. o.													
71	2009-71	8	Const	A	3	3	100	5	1	1	2	2								6

72	2009-72	6	Const	A	2	1	200	2					1						4
	Total	82			39	34	95	11	6	2	2	5	1	0	0	0	8	0	58
			Pourcentage du nombre total de codes de réponse					12	7	2	2	6	1	0	0	0	9	0	62

Nombre total d'enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction : 18

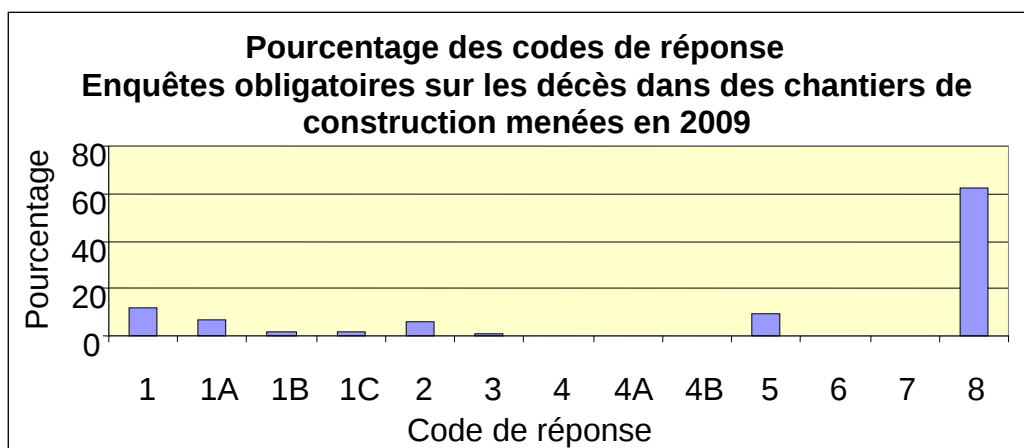


Figure 4 : Pourcentage des codes de réponse s'appliquant aux enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction de 2009.

Légende des codes de réponse :

- 1. Mise en œuvre
- 1A. Sera mise en œuvre
- 1B. Mise en œuvre avec modifications
- 1C. Sera mise en œuvre avec modifications
- 2. Fait l'objet d'une réflexion
- 3. Problèmes non réglés
- 4. Rejetée
- 4A. Rejetée à cause de failles
- 4B. Rejetée à cause d'un manque de ressources
- 5. Ne s'appliquait pas à l'organisme
- 6. Aucune réponse
- 7. Évaluation impossible

8. Les mesures ou objectifs visés par la recommandation sont déjà en place

Bilan – Enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines menées en 2009

Type d'enquête : Mines (obligatoire)

								Codes de réponse												
	N° de l'enquête	N ^b re de recomm.	Type d'enquête	Moyen (circonstances)	N ^b re de jours	N ^b re d'organismes devant répondre	% de réponses	1	1A	1B	1C	2	3	4	4A	4B	5	6	7	8
11	2009-11	7	Mines	A	3	2	100		2								5			11
40	2009-40	13	Mines	A	2	4	50					3					1			5
63	2009-63	5	Mines	A	2	1	200		1			1								4
69	2009-69	22	Mines	A	5	5	100		3			2	1							10
	Total	47			12	12	112,5	0	6	0	0	6	1	0	0	0	6	0	0	30
			Pourcentage du nombre total de codes de réponse					0	12	0	0	12	2	0	0	0	12	0	0	61

Nombre total d'enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines : 4

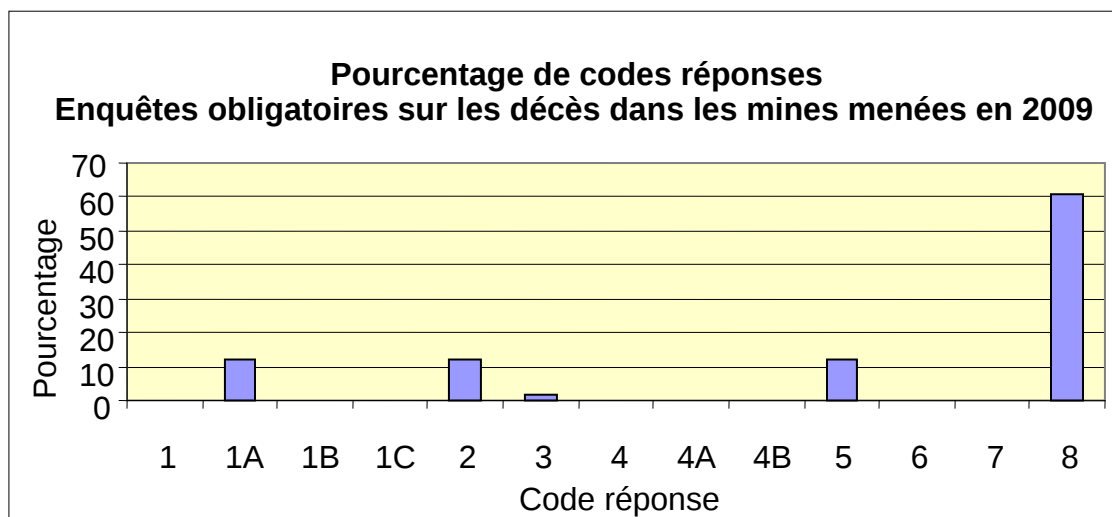


Figure 5 : Pourcentage des codes de réponse s'appliquant aux enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines de 2009.

Légende des codes de réponse :

- 1. Mise en œuvre
- 1A. Sera mise en œuvre
- 1B. Mise en œuvre avec modifications
- 1C. Sera mise en œuvre avec modifications
- 2. Fait l'objet d'une réflexion
- 3. Problèmes non réglés
- 4. Rejetée
- 4A. Rejetée à cause de failles
- 4B. Rejetée à cause d'un manque de ressources
- 5. Ne s'appliquait pas à l'organisme
- 6. Aucune réponse
- 7. Évaluation impossible
- 8. Les mesures ou objectifs visés par la recommandation sont déjà en place

Bilan des enquêtes menées en 2009

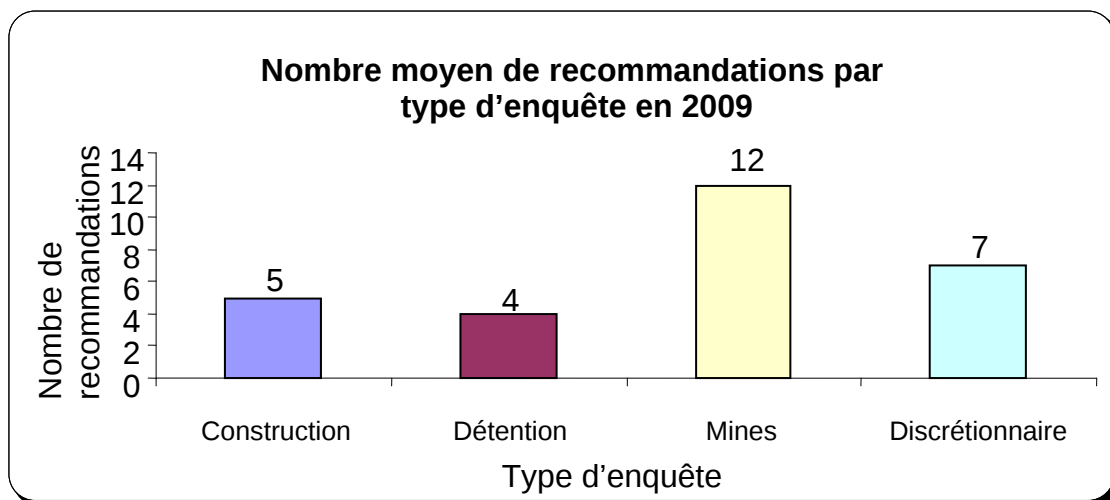


Figure 6 : Nombre moyen de recommandations par type d'enquête en 2009.

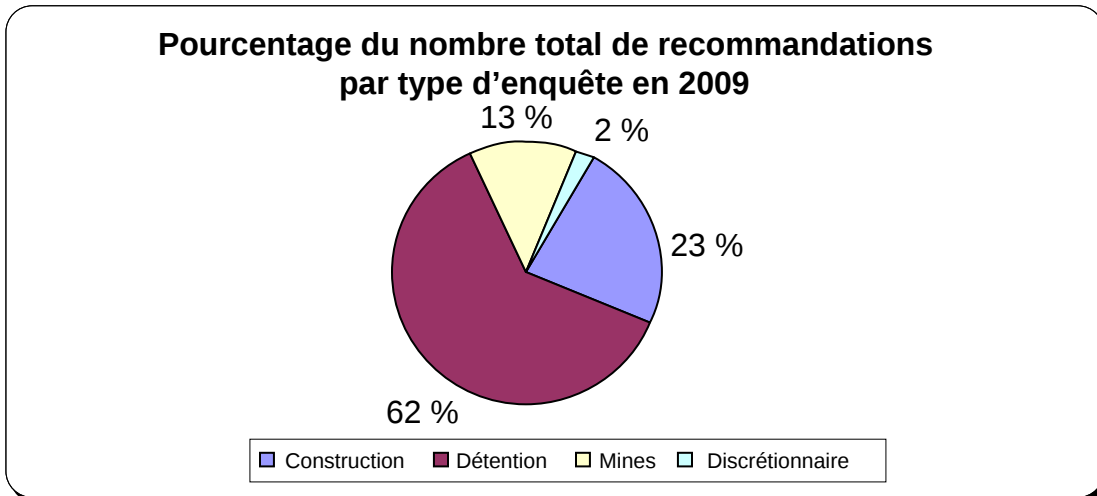


Figure 7 : Pourcentage du nombre total de recommandations par type d'enquête en 2009.

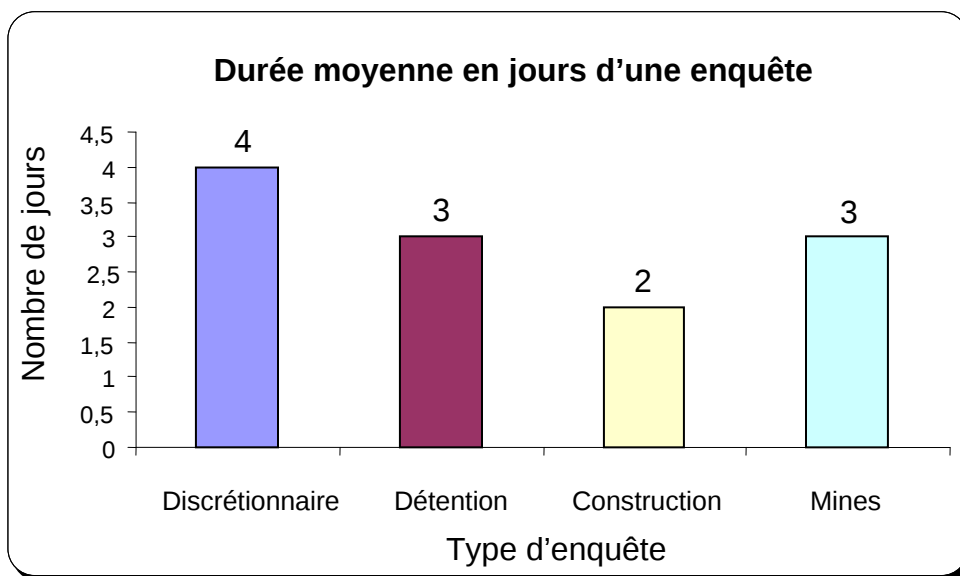


Figure 8 : Durée moyenne en jours d'une enquête en 2009.

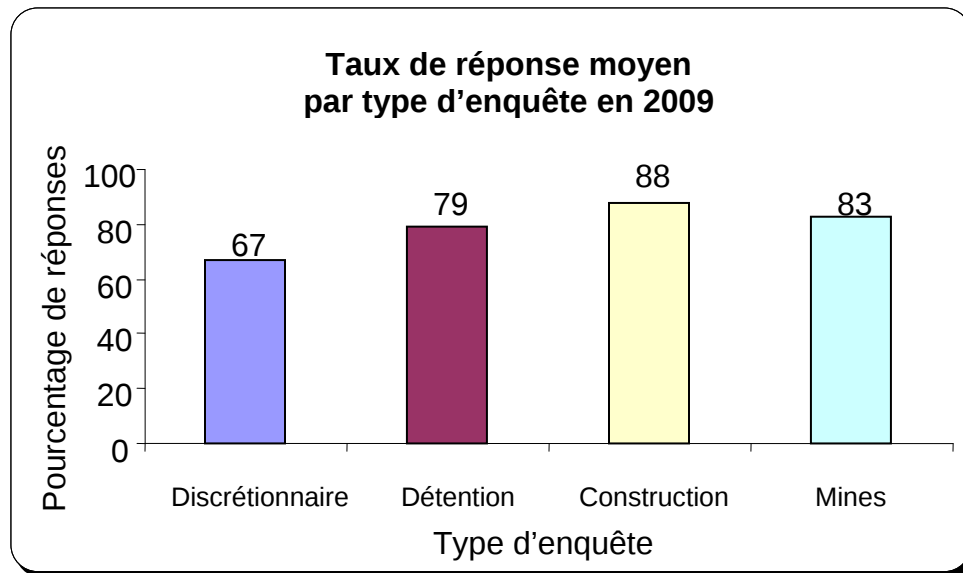


Figure 9 : Taux de réponse moyen par type d'enquête en 2009.

Comparaison entre les types d'enquête et les circonstances des décès visés par les enquêtes menées en 2009

Type d'enquête	Circonstances du décès (par quel moyen)					Total
	Causes naturelles	Accident	Suicide	Homicide	Causes indéterminées	
Discretionnaire	0	1	0	0	0	1
Détention	23	8	8	9	1	49
Construction	0	18	0	0	0	18
Mines	0	4	0	0	0	4
Total	23	31	8	9	1	72
% du total	32	43	11	13	1	100

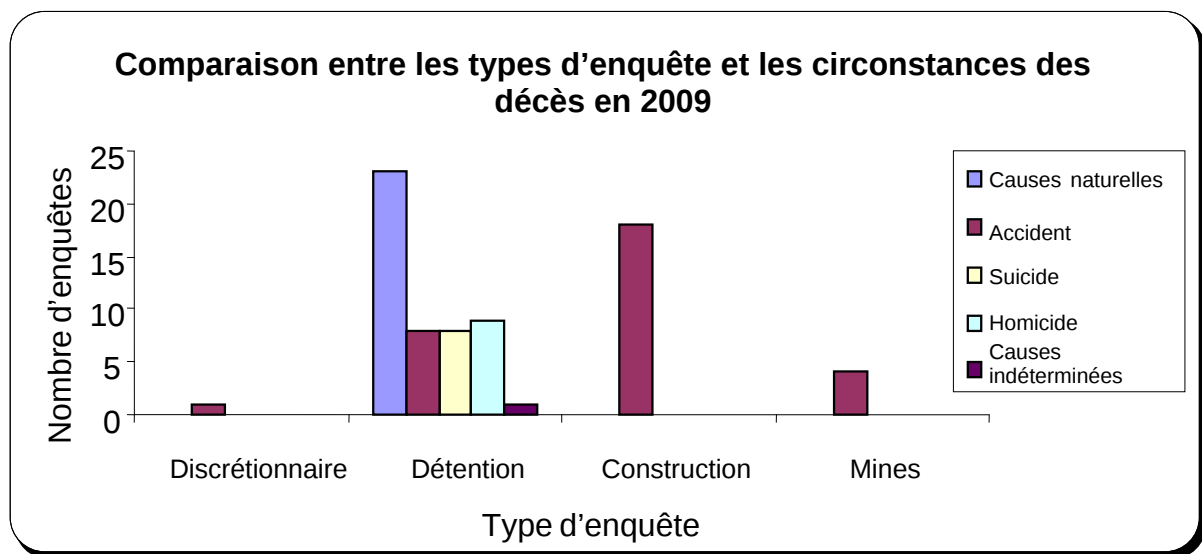


Figure 10 : Comparaison entre les types d'enquête et les circonstances des décès en 2009.

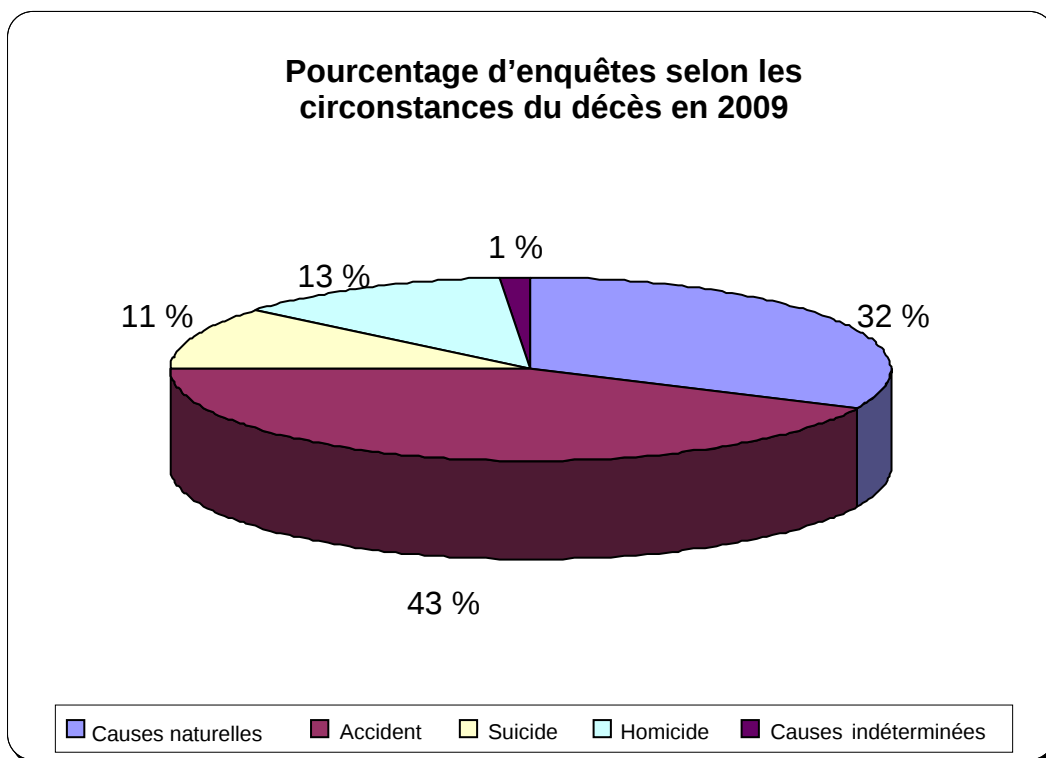


Figure 11 : Pourcentage d'enquêtes selon les circonstances du décès en 2009.

Enquêtes menées en 2009 pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée

	N° d'enquête	Type d'enquête	Moyen (circonstances)	N ^{bre} d'organismes devant répondre
1	2009-1	Dét	A	0
6	2009-6	Dét	N	0
7	2009-7	Dét	S	0
8	2009-8	Dét	N	0
15	2009-15	Dét	N	0
20	2009-20	Dét	N	0
24	2009-24	Dét	I	0
26	2009-26	Dét	N	0
28	2009-28	Dét	N	0
30	2009-30	Dét	N	0

34	2009-34	Dét	S	0
38	2009-38	Dét	N	0
44	2009-44	Dét	N	0
45	2009-45	Dét	N	0
48	2009-48	Const	A	0
50	2009-50	Dét	H	0
51	2009-51	Dét	N	0
54	2009-54	Dét	A	0
56	2009-56	Dét	N	0
57	2009-57	Dét	N	0
60	2009-60	Dét	S	0
62	2009-62	Dét	N	0
66	2009-66	Const	A	0
67	2009-67	Dét	H	0
68	2009-68	Dét	H	0
70	2009-70	Dét	N	0

Nombre total d'enquêtes pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée : 26

Pourcentage du nombre total d'enquêtes menées en 2009 : 36 %

Circonstances des décès visés par les enquêtes pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée

	Circonstances du décès (par quel moyen)					
	Causes naturelles	Accident	Suicide	Homicide	Causes indéterminées	TOTAL
Type d'enquête						
Détention	15	2	3	3	1	24
Construction	0	2	0	0	0	2

Analyse historique des enquêtes de 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre total d'enquêtes	74	57	80	53	59	76	72
Nombre d'enquêtes sur les décès dans des chantiers de construction (obligatoires)	20	12	23	14	16	17	18
Nombre d'enquêtes sur les décès en détention (obligatoires)	41	29	39	35	35	54	49
Nombre d'enquêtes sur les décès dans les mines (obligatoires)	6	5	3	1	4	2	4
Nombre total d'enquêtes obligatoires	67	46	65	50	55	73	71
Nombre total d'enquêtes discrétionnaires	7	11	15	3	4	3	1

Remarque : Il se peut que les pourcentages n'égalent pas 100 étant donné que les chiffres ont été arrondis.

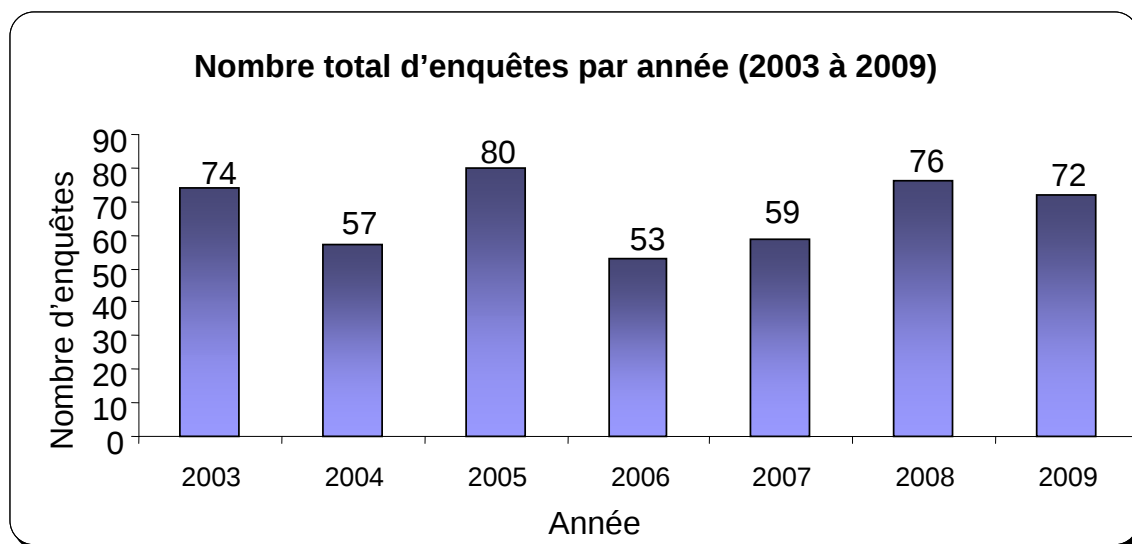


Figure 12 : Nombre total d'enquêtes par année (2003 à 2009).

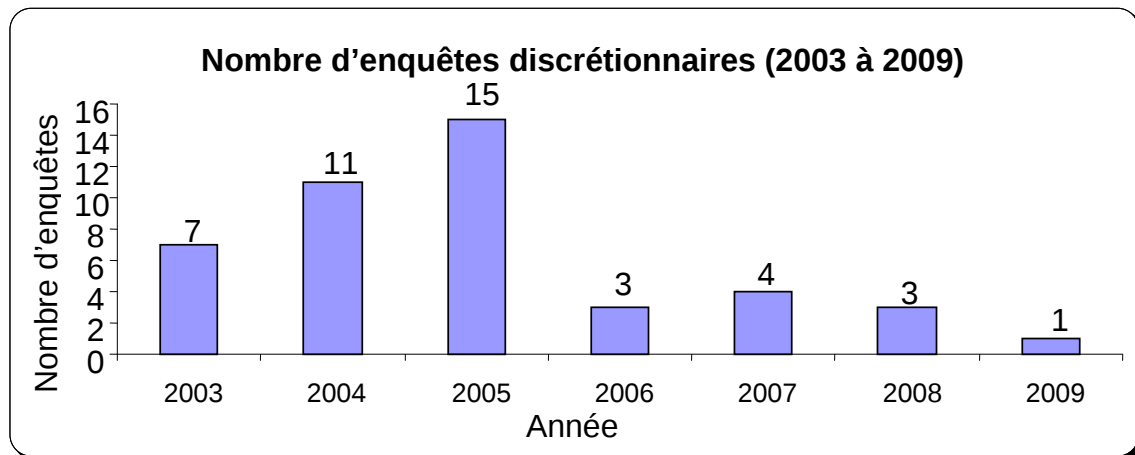


Figure 13 : Nombre d'enquêtes discrétionnaires (2003 à 2009).

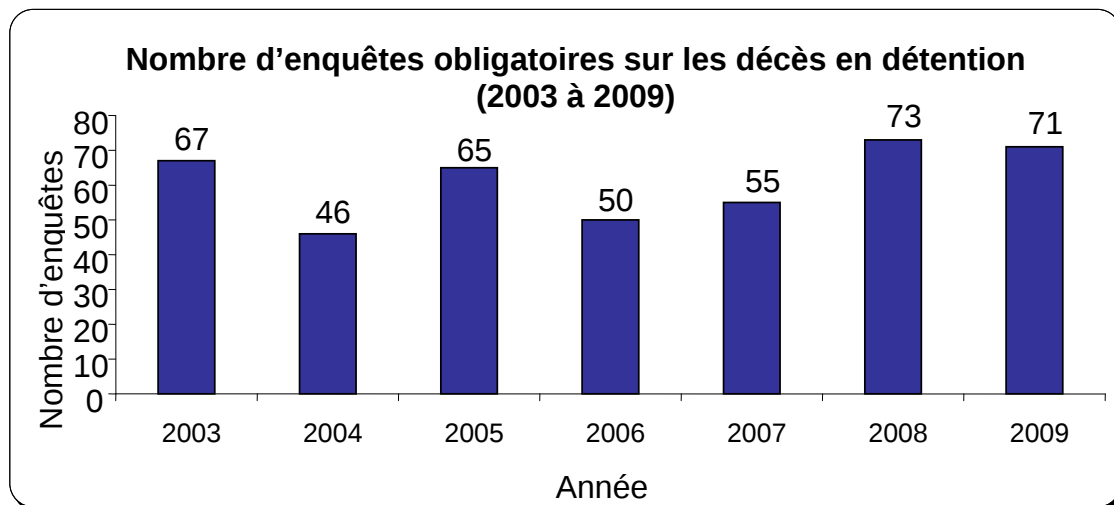


Figure 14 : Nombre d'enquêtes obligatoires sur les décès en détention (2003 à 2009).

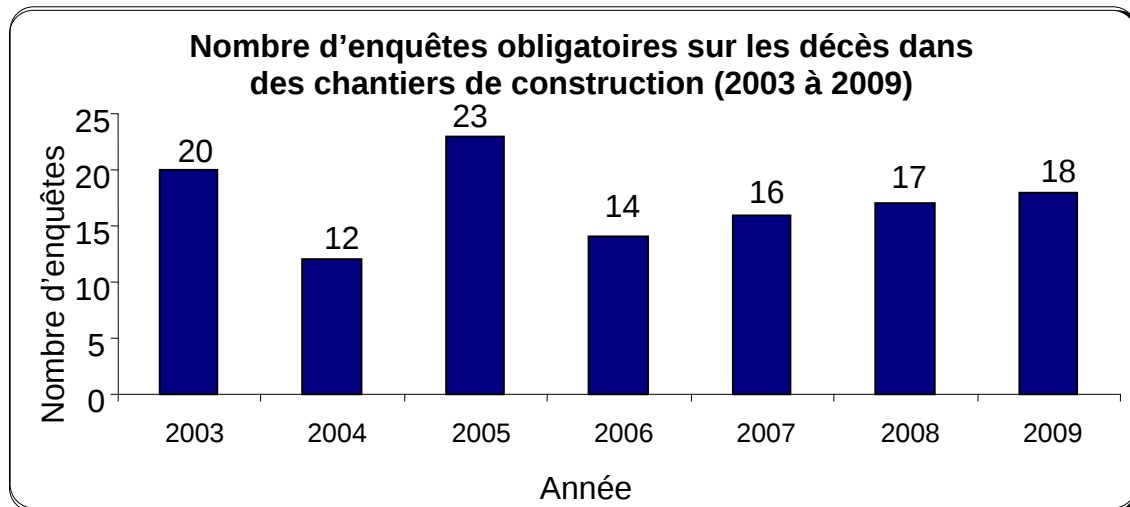


Figure 15 : Nombre d'enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction (2003 à 2009).

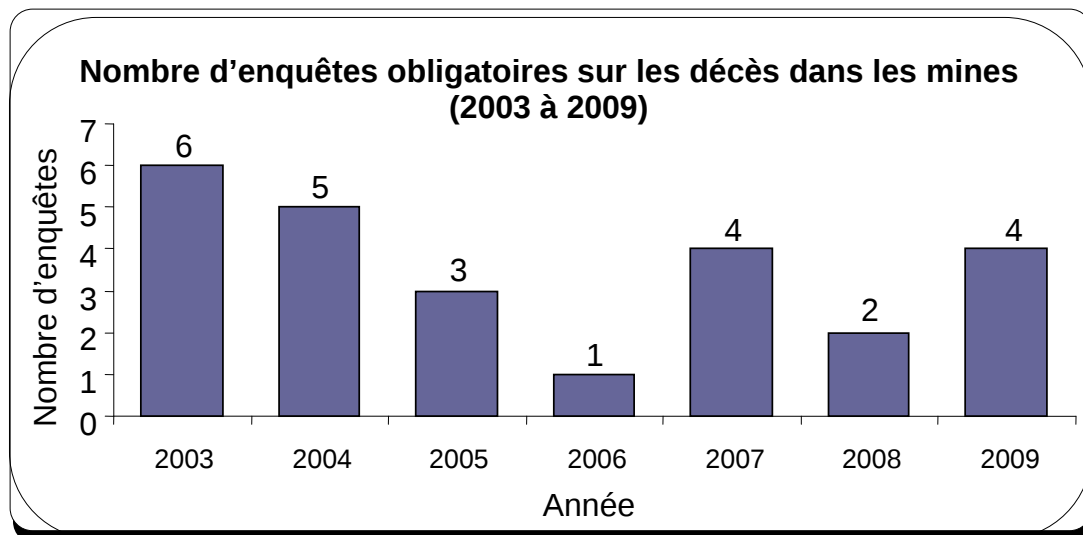


Figure 16 Nombres d'enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines (2003 à 2009).

Analyse historique des enquêtes menées sur les décès sous garde

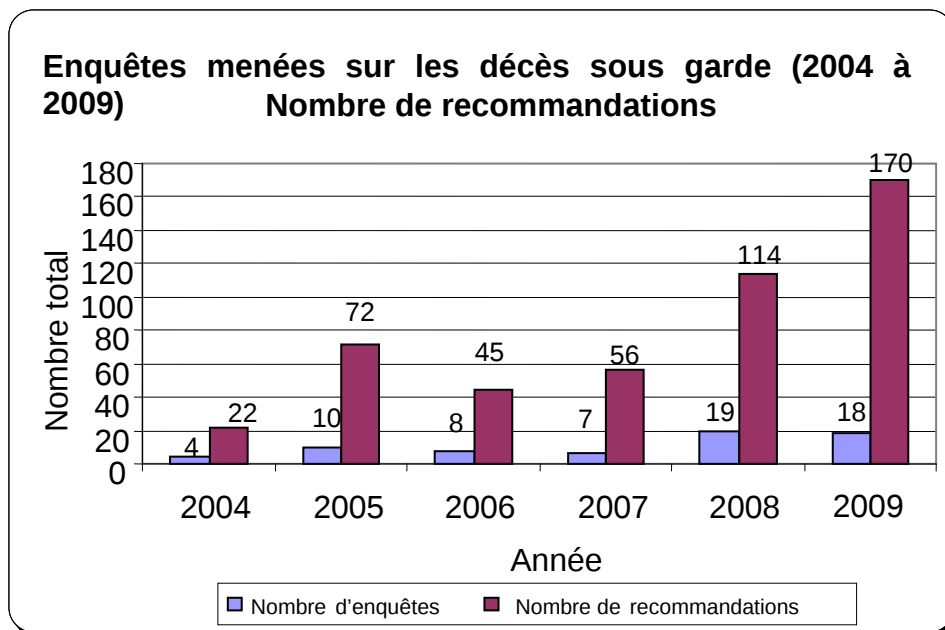


Figure 17 : Enquêtes menées sur les décès sous garde (2004 à 2009) – Nombre de recommandations.

Nombre de recommandations selon les circonstances du décès						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Causes naturelles	0	8	4	0	37	11
Accident	0	48	2	20	41	105
Homicide	20	0	12	14	35	44
Suicide	2	16	5	0	1	10
Causes indéterminées	0	0	22	22	0	0

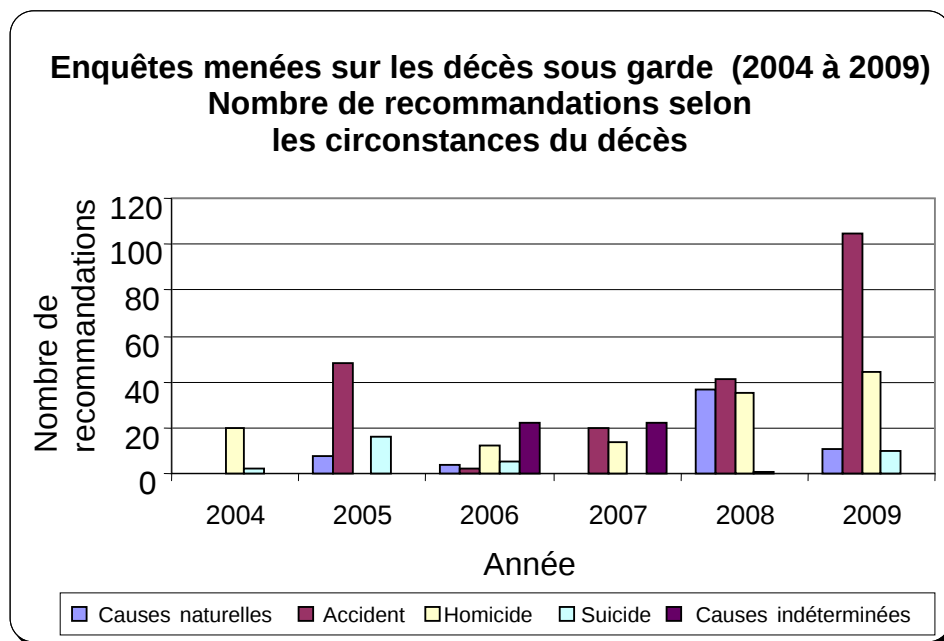


Figure 18 : Enquêtes menées sur les décès sous garde (2004 à 2009) – Nombre de recommandations selon les circonstances du décès.

Nombre moyen de recommandations selon le type d'enquête de 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre total d'enquêtes	74	57	80	53	59	76	72
Nombre total de recommandations	379	569	621	190	361	423	354
Nombre moyen de recommandations par enquête	5,1	10,0	7,8	3,6	6,1	5,6	4,92
Recommandations selon le type d'enquête :							
Nombre d'enquêtes discrétionnaires	7	11	15	3	4	3	1
Nombre de recommandations des enquêtes discrétionnaires	67	226	298	35	101	26	7
Nombre moyen de recommandations par enquête discrétionnaire	9,6	20,5	19,9	11,7	25,2	8,7	7
Nombre d'enquêtes obligatoires (détention, construction et mines)	54	67	46	50	55	73	71
Nombres de recommandations des enquêtes obligatoires	196	312	343	155	260	397	347
Nombre moyen de recommandations par enquête obligatoire	3,6	4,7	7,5	3,1	4,7	5,4	5,4
Nombre d'enquêtes obligatoires sur les décès en détention	41	29	39	35	35	54	49
Nombre de recommandations des enquêtes obligatoires sur les décès en détention	151	173	177	117	125	274	218
Nombre moyen de recommandations par enquête obligatoire sur un décès en détention	3,7	6,0	4,5	3,3	3,6	5,1	4,5
Nombre d'enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction	20	12	23	14	16	17	18
Nombre de recommandations des enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction	151	127	125	32	105	95	82
Nombre moyen de recommandations par enquête obligatoire sur un décès dans un chantier de construction	7,6	10,6	5,4	2,3	7,5	5,6	4,6

Nombre d'enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines	6	5	3	1	4	2	4
Nombre de recommandations des enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines	33	43	21	6	30	28	47
Nombre moyen de recommandations par enquête obligatoire sur un décès dans une mine	5,5	8,6	7,0	7,0	7,5	14	11,8

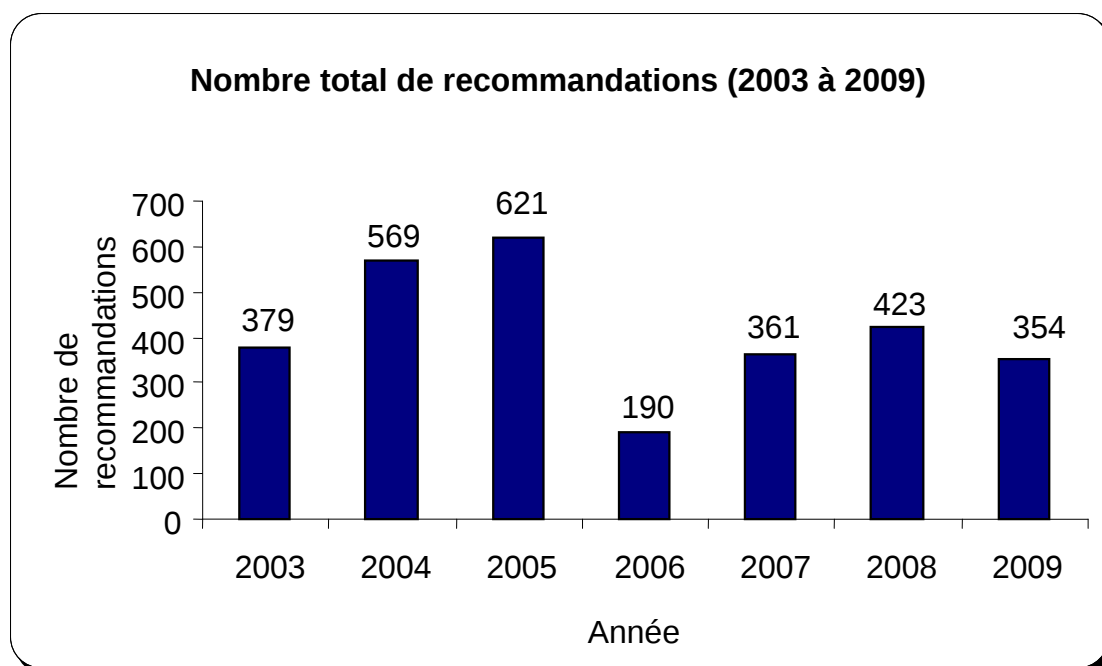


Figure 19 : Nombre total de recommandations (2003 à 2009).

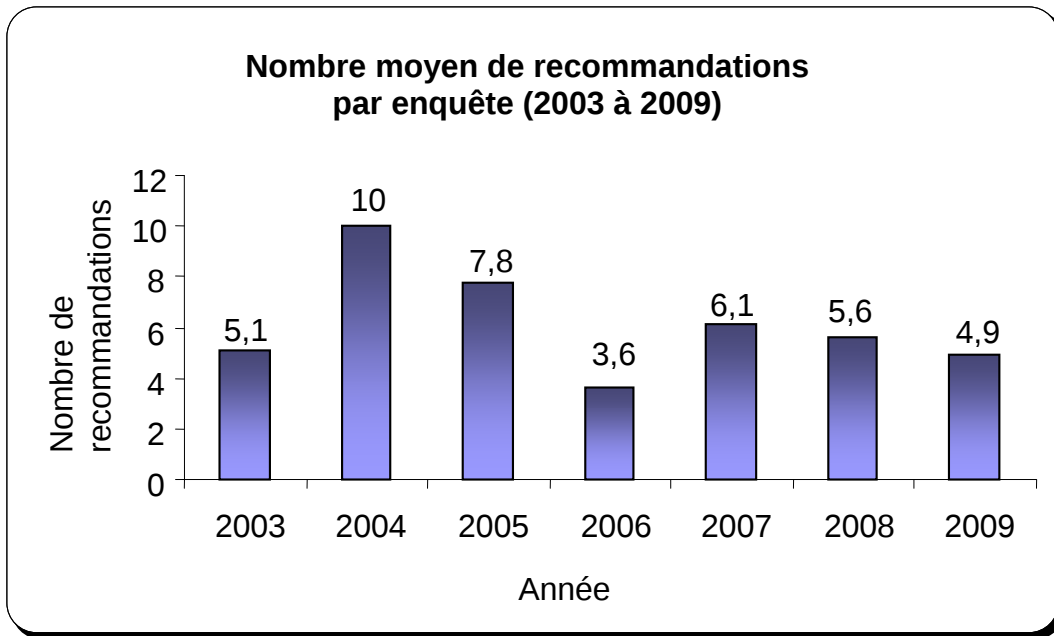


Figure 20 : Nombre moyen de recommandations par enquête (2003 à 2009).

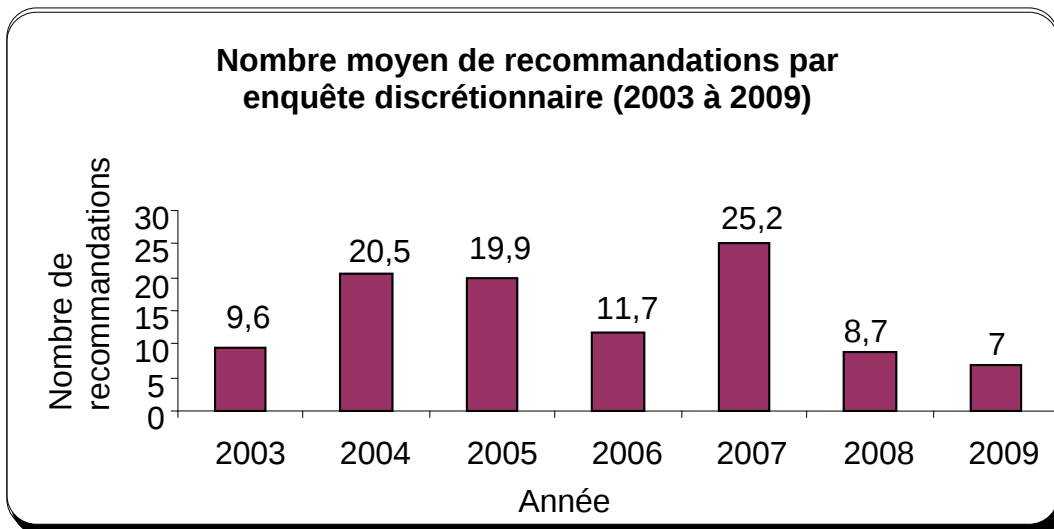


Figure 21 : Nombre moyen de recommandations par enquête discrétionnaire (2003 à 2009).

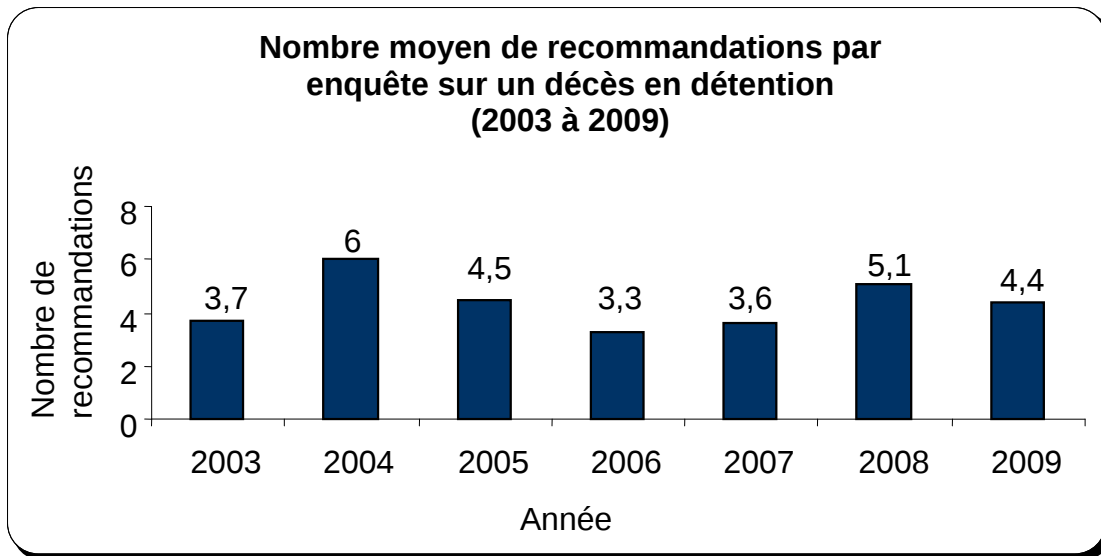


Figure 22 : Nombre moyen de recommandations par enquête sur un décès en détention (2003 à 2009).

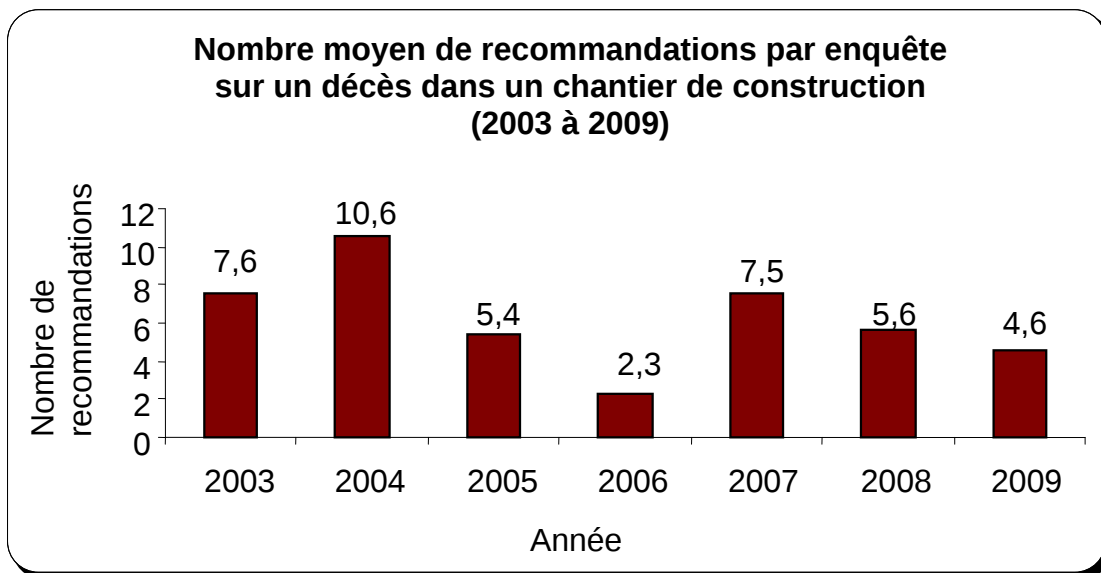


Figure 23 : Nombre moyen de recommandations par enquête sur un décès dans un chantier de construction (2003 à 2009).

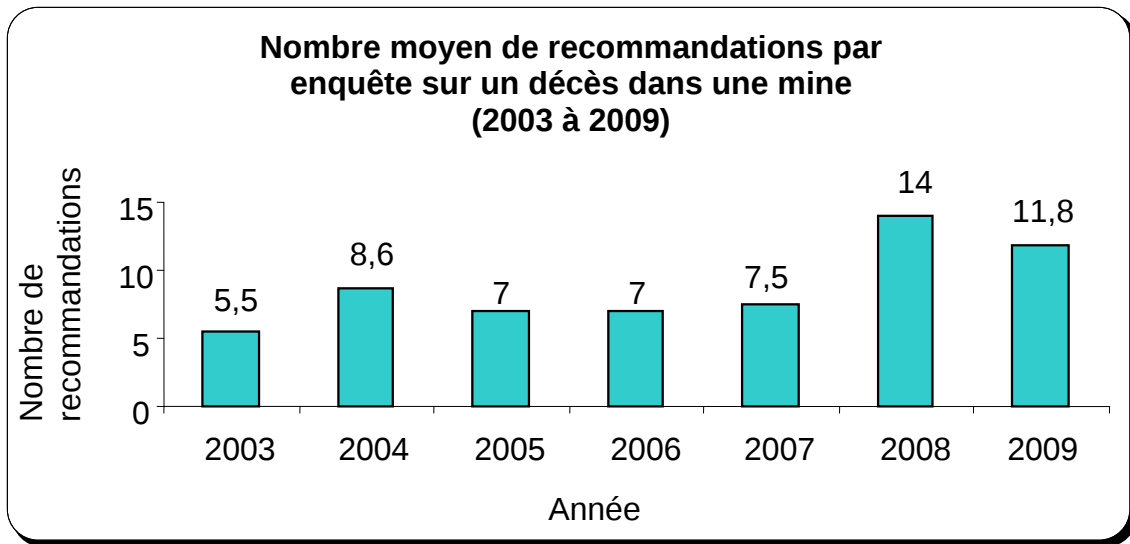


Figure 24 : Nombre moyen de recommandations par enquête sur un décès dans une mine (2003 à 2009).

Durée moyenne en jours des enquêtes de 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre total d'enquêtes	74	57	80	53	59	76	72
Durée totale en jours des enquêtes	237	530	352	220	305	237	216
Durée moyenne en jours d'une enquête	3,2	9,3	4,4	4,2	5,2	3	3
Nombre d'enquêtes discrétionnaires	7	11	15	3	4	3	1
Durée totale en jours des enquêtes discrétionnaires	79	258	142	24	101	15	4
Durée moyenne en jours d'une enquête discrétionnaire	11,3	23,5	9,5	8,0	23,5	5	4
Nombre d'enquêtes obligatoires (détenition, construction et mines)	67	46	65	50	55	73	71
Durée totale en jours des enquêtes obligatoires	158	272	210	195	204	222	212
Durée moyenne en jours d'une enquête obligatoire	2,4	5,9	3,2	3,9	3,7	3	3
Nombre d'enquêtes obligatoires sur les décès en détention	41	29	39	35	35	54	49
Durée totale en jours des enquêtes obligatoires sur les décès en détention	74	164	127	164	136	176	161
Durée moyenne en jours d'une enquête obligatoire sur un décès en détention	1,8	5,7	3,3	4,7	3,8	3	3
Nombre d'enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction	20	12	23	14	15	17	18
Durée totale en jours des enquêtes obligatoires sur les décès dans des chantiers de construction	65	94	76	29	57	37	39
Durée moyenne en jours d'une enquête obligatoire sur un décès dans un chantier de construction	3,3	7,8	3,3	2,1	3,5	2	2
Nombre d'enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines	6	5	3	1	4	2	4
Durée totale en jours des enquêtes obligatoires sur les décès dans les mines	19	14	7	3	11	9	12
Durée moyenne en jours d'une enquête obligatoire sur un décès dans une mine	3,2	2,8	2,3	3,0	2,7	5	3

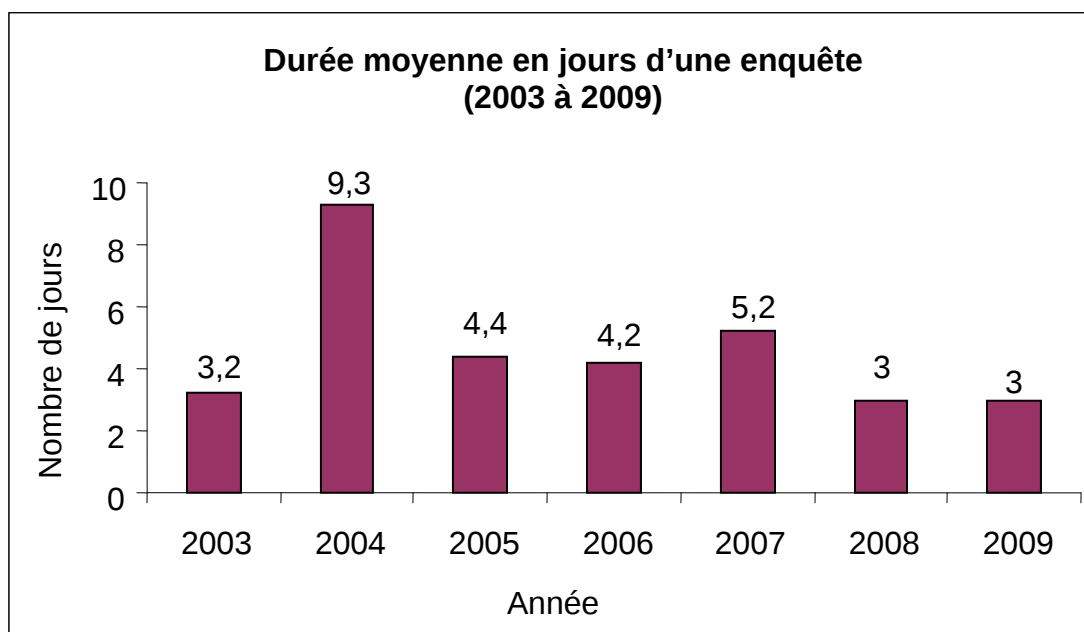


Figure 25 : Durée moyenne en jours d'une enquête (2003 à 2009).

Mise en œuvre des recommandations de 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de recommandations mises en œuvre (code 1)	108 (28,5 %)	227 (40 %)	259 (41,7 %)	62 (33 %)	125 (39 %)	171 (40 %)	49 (14 %)
Nombre de recommandations qui seront mises en œuvre (code 1A)	21 (5,5 %)	57 (10 %)	39 (6,3 %)	12 (12 %)	28 (9 %)	26 (6 %)	35 (10 %)
Nombre de recommandations mises en œuvre avec modifications (code 1B)	89 (25,3 %)	75 (13 %)	95 (15,3 %)	19 (10 %)	31 (10 %)	90 (21 %)	8 (2 %)
Nombre de recommandations qui seront mises en œuvre avec modifications (code 1C)	11 (2,9 %)	14 (2,4 %)	13 (2,1 %)	2 (2 %)	10 (3 %)	10 (24 %)	3 (1 %)
Nombre total de recommandations qui sont mises en œuvre ou qui le seront, avec ou sans modifications (codes 1, 1A, 1B, 1C)	229 (60,4 %)	377 (66 %)	406 (65,4 %)	108 (56,8 %)	194 (60,2 %)	297 (70 %)	95 (27 %)
Enquêtes discrétionnaires	41 (18 %)	141 (37 %)	196 (48 %)	14 (48 %)	101 (52 %)	26 (6 %)	1 (0,3 %)
Enquêtes obligatoires (total)	186 (81 %)	236 (63 %)	210 (52 %)	211 (58 %)	126 (65 %)	397 (94 %)	94 (26,6 %)
Détention	58 (25 %)	124 (33 %)	111 (27 %)	82 (43 %)	74 (38 %)	274 (65 %)	67 (19 %)
Construction	101 (44 %)	84 (22 %)	87 (22 %)	12 (6 %)	47 (24 %)	95 (22 %)	21 (6 %)
Mines	27 (12 %)	28 (7 %)	12 (3 %)	17 (8,9 %)	5 (3 %)	28 (7 %)	6 (2 %)
Nombre de recommandations faisant l'objet d'une réflexion (code 2)	42 (11,1 %)	92 (16 %)	81 (13 %)	32 (16,8 %)	66 (18,2 %)	45 (11 %)	60 (17 %)
Nombre de recommandations comportant des problèmes non réglés (code 3)	9 (2,4 %)	9 (2,4 %)	13 (2,1 %)	0 (0 %)	5 (1,4 %)	2 (0,5 %)	3 (0,8 %)
Nombre de recommandations rejetées (sans raison particulière) (code 4)	18 (4,7 %)	23 (4 %)	27 (4,3 %)	5 (2,63 %)	17 (4,7 %)	13 (3 %)	5 (1 %)

Nombre de recommandations rejetées à cause de failles (code 4A)	3 (0,8 %)	4 (0,7 %)	12 (1,9 %)	3 (1,57 %)	13 (3,6 %)	5 (1 %)	1 (0,2 %)
Nombre de recommandations rejetées à cause d'un manque de ressources (code 4B)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	2 (0,5 %)	1 (0,2 %)
Nombre de recommandations qui ne s'appliquaient pas à l'organisme en question (code 5)	16 (4,2 %)	22 (3,9 %)	45 (7,2 %)	17 (8,9 %)	35 (9,7 %)	42 (10 %)	37 (10 %)
Nombre de recommandations pour lesquelles aucune réponse n'a été reçue (code 6)	34 (9 %)	34 (6 %)	30 (4,8 %)	21 (11 %)	27 (7,5 %)	52 (12 %)	0 (0 %)
Nombre de recommandations pour lesquelles les réponses n'ont pu être évaluées (code 7)	28 (7,4 %)	10 (1,8 %)	7 (1,1 %)	4 (2,1 %)	4 (1,1 %)	4 (1 %)	0 (0 %)
Nombre de recommandations qui ont suscité des objectifs ou des mesures déjà en place (code 8)*							157 (44 %)

Remarque : Il se peut que les pourcentages n'égalent pas 100 étant donné que les chiffres ont été arrondis.

Dans certains cas, le nombre d'organismes qui ont répondu dépassait le nombre réel d'organismes auxquels on avait demandé de répondre. Par conséquent, le nombre total de réponses est plus élevé que le nombre de recommandations.

De nouveaux codes ont été adoptés en 2000 pour les recommandations qui *seront* mises en œuvre et celles qui *seront mises en œuvre avec modifications*.

* Un nouveau code a été mis en application en 2009 pour indiquer que les mesures visées par la recommandation sont déjà en place.

Enquêtes menées pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée de 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre total d'enquêtes pour lesquelles AUCUNE recommandation n'a été formulée (% du nombre total d'enquêtes)	26 (35 %)	9 (16 %)	14 (17,5 %)	19 (35,8 %)	14 (24 %)	21 (27 %)	26 (36 %)
Nombre d'enquêtes discrétionnaires pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée (% du nombre total d'enquêtes sans recommandations)	1 (3,8 %)	0	0	0	0	0	0
Nombre d'enquêtes obligatoires pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée (% du nombre total d'enquêtes sans recommandations)	25 (96,1 %)	9 (100 %)	14 (100 %)	19 (100 %)	14 (100 %)	21 (100 %)	26 (100 %)
Nombre d'enquêtes sur les décès en détention pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée (% du nombre total d'enquêtes sans recommandations)	22 (84,6 %)	9 (100 %)	14 (100 %)	15 (78,9 %)	11 (78,5 %)	19 (90 %)	24 (92 %)
Nombre d'enquêtes sur les décès dans des chantiers de construction pour lesquelles aucune recommandation n'a été formulée (% du nombre total d'enquêtes sans recommandations)	3 (11,5 %)	0	0	4 (21 %)	3 (21,4 %)	2 (10 %)	2 (8 %)
Mines	0	0	0	0	0	0	0

Remarque : Il se peut que les pourcentages n'égalent pas 100 étant donné que les chiffres ont été arrondis.

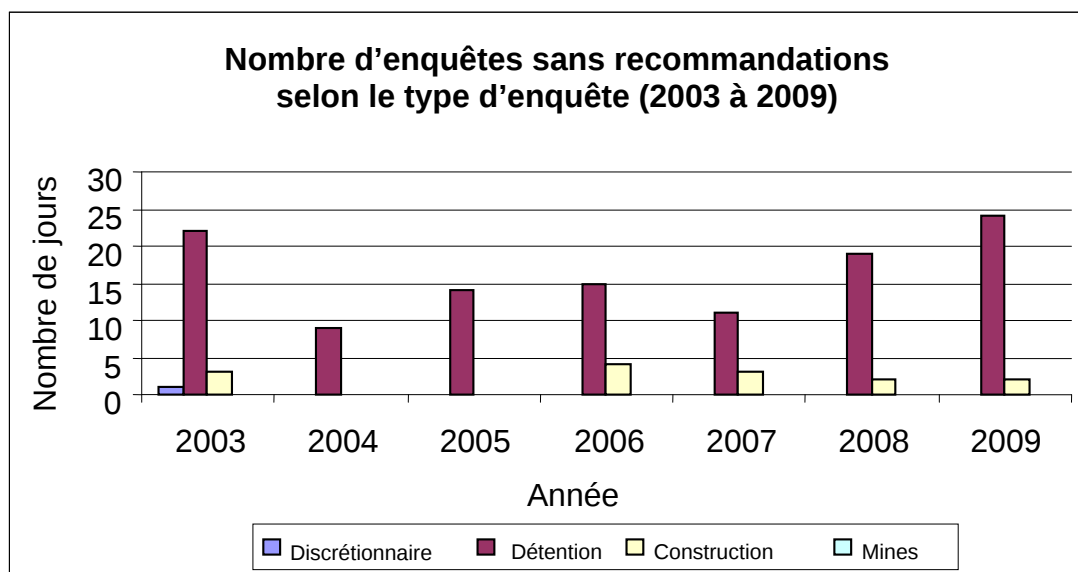


Figure 26 : Nombre d'enquêtes sans recommandations selon le type d'enquête (2003 à 2009).

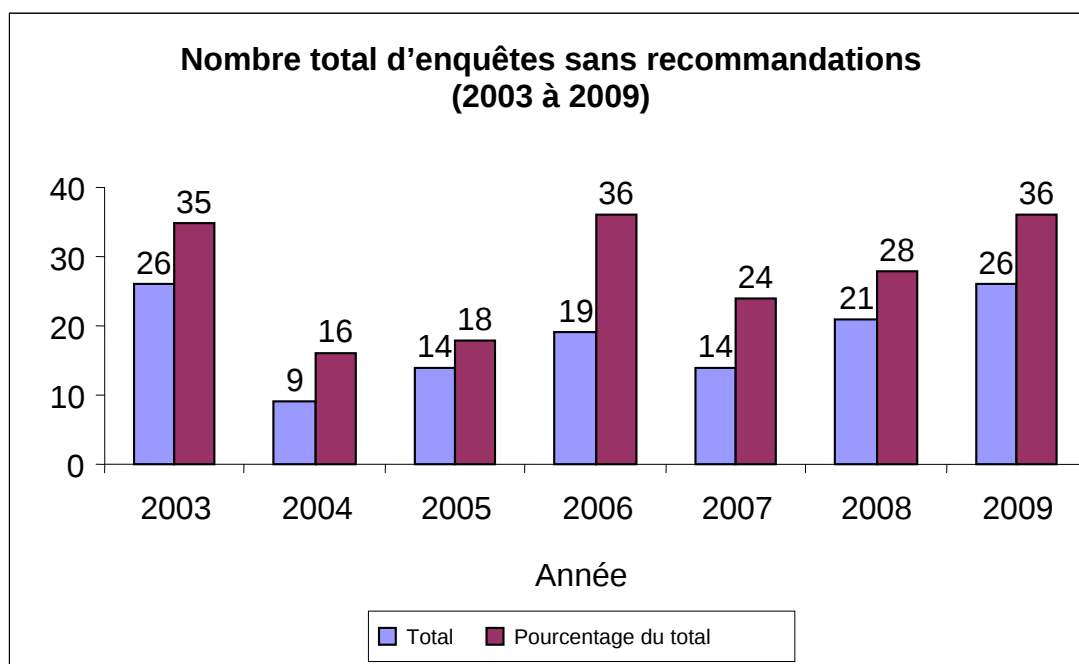


Figure 27 : Nombre total d'enquêtes sans recommandations (2003 à 2009).

Taux de réponse aux recommandations de 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de réponse aux recommandations (% des organismes à qui l'on avait demandé de répondre et qui l'ont fait)	80,5 %	85,9 %	76,7 %	70,8 %	76,3 %	75,3 %	79,2 %
Enquêtes discrétionnaires	71,7 %	79,4 %	79,9 %	71 %	65 %	67 %	67 %
Enquêtes obligatoires (total)	83,4 %	88 %	75,6 %*	70,8 %	72,6 %	78 %	83,3 %
<i>Détention</i>	74,3 %	85,2 %	89,5 %	95,1 %	85 %	88 %	79 %
<i>Construction</i>	81,4 %	88,8 %	79,1 %	88,4 %	77 %	79 %	88 %
<i>Mines</i>	94,5 %	90 %	58,3 %	29 %	56 %	67 %	83 %
(Les taux ont été calculés en faisant la moyenne des taux (%) de toutes les enquêtes ayant fait l'objet de recommandations.)							

Remarque : Il se peut que les pourcentages n'égalent pas 100 étant donné que les chiffres ont été arrondis.

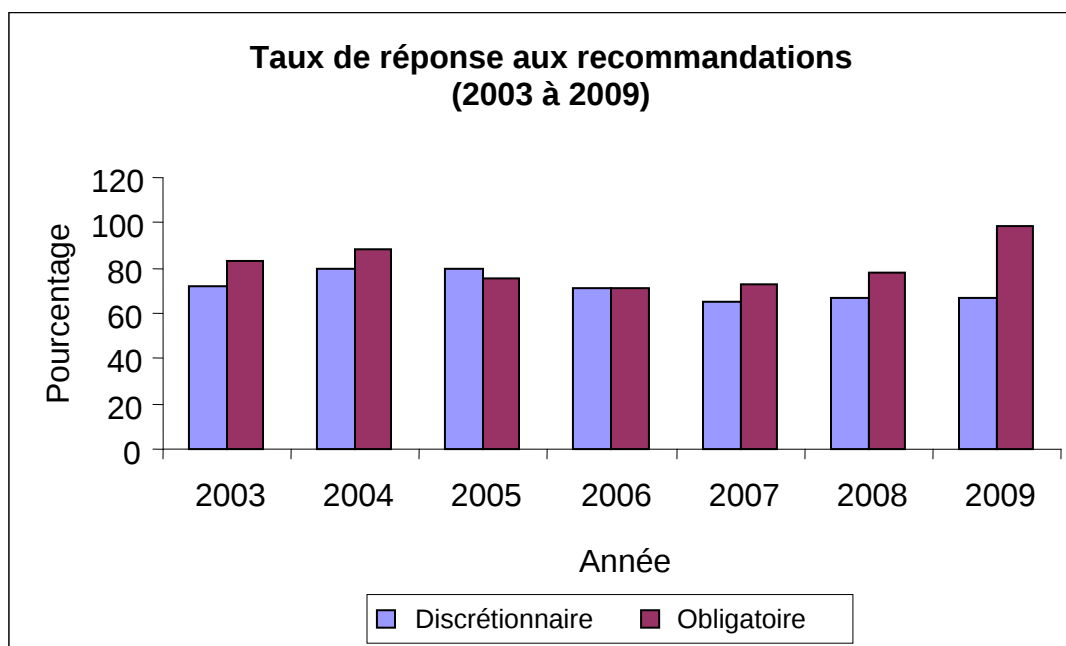


Figure 28 : Taux de réponse aux recommandations (2003 à 2009).

Analyse des réponses aux recommandations issues d'enquêtes particulières

Il est possible de se procurer les analyses liées à des enquêtes particulières en communiquant avec Pat Campbell au Bureau du coroner en chef, par téléphone au 416 314-4025 ou au 1 877 991-9959, ou par courriel à l'adresse Pat.Campbell@ontario.ca.

Coordonnées

Bureau du coroner en chef

26, rue Grenville

Toronto (Ontario) M7A 2G9

416 314-4000